



Communiqué unitaire - Madama vit ici, il doit rester ici : régularisation pour Madama !

mercredi 17 février 2021, par [Bariaud](#)

Madama vit ici, il doit rester ici : Régularisation pour Madama !

Actuellement, en Haute-Loire, un enseignant est en grève de la faim depuis le 30 janvier, pour dénoncer la décision de la Préfecture du Puy en Velay, de ne pas donner un titre de séjour et une autorisation de travail à Madama, jeune majeur Malien, arrivé il y a deux ans en France.

Eric a accueilli dans sa famille et de manière très officielle le jeune Malien. Madama est actuellement inscrit à l'Institut SVT La Salle, en CAP ouvrier agricole, des employeurs sont d'ores-et-déjà prêts à le prendre.

Dans un climat de suspicion généralisée vis-à-vis des actes d'état-civil des jeunes étrangers, encore une fois dénoncé dernièrement par une trentaine d'organisations sur le plan national dans le communiqué « Jeunes majeurs Étrangers, Sortir de l'impasse », la Préfecture du Puy en Velay et le service d'aide à l'enfance de Haute-Loire ne dérogent pas à la règle, l'une en reprochant à Madama d'avoir délivré des documents falsifiés, l'autre en niant sa minorité au moment de son arrivée en France et bloquant ainsi la prise en charge définie par la CIDE.

Ces pratiques, si ce ne sont des stratégies, appliquées à travers la Métropole découragent les jeunes majeurs étrangers qui veulent construire leur avenir.

Nous, organisations syndicales, associatives, n'auront de cesse de dénoncer ces pratiques, ces jeunes doivent pouvoir poursuivre leur formation ;

Nous demandons la régularisation immédiate du jeune Madama, et apportons notre soutien à Eric dans son combat.

Partagez et signez la pétition.

Pétition : Emmanuel Macron: Jeune migrant en détresse: aidez-nous à garder Madama, menacé d'expulsion - Change.org

Appel à manifestation nationale
Mercredi 17 février à 10h30, Place Cadetade au Puy-en-Velay



Actuellement, en Haute-Loire, un enseignant est en grève de la faim depuis le 30 janvier, pour dénoncer la décision de la Préfecture du Puy en Velay, de ne pas donner un titre de séjour et une autorisation de travail à Madama, jeune majeur Malien, arrivé il y a deux ans en France.

Eric a accueilli dans sa famille et de manière très officielle le jeune Malien. Madama est actuellement inscrit à l'Institut SVT La Salle, en CAP ouvrier agricole, des employeurs sont d'ores-et-déjà prêts à le prendre.

Dans un climat de suspicion généralisée vis-à-vis des actes d'état-civil des jeunes étrangers, encore une fois dénoncé dernièrement par une trentaine d'organisations sur le plan national dans le communiqué « Jeunes majeurs Étrangers, Sortir de l'impasse », la Préfecture du Puy en Velay et le service d'aide à l'Enfance de Haute-Loire ne dérogent pas à la règle, l'une en reprochant à Madama d'avoir délivré des documents falsifiés, l'autre en niant sa minorité au moment de son arrivée en France et bloquant ainsi la prise en charge définie par la CIDE.

Ces pratiques, si ce ne sont des stratégies, appliquées à travers la Métropole découragent les jeunes

majeurs étrangers qui veulent construire leur avenir.

Nous, organisations syndicales, associatives, n'auront de cesse de dénoncer ces pratiques, ces jeunes doivent pouvoir poursuivre leur formation.

Nous demandons la régularisation immédiate du jeune Madama, et apportons notre soutien à Eric dans son combat.

Partagez et signez la [pétition](#).

Appel à manifestation nationale : mercredi 17 février à 10h30, Place Cadelade au Puy-en-Velay